

Mairie de VILLEXANTON

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre du mois d'octobre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix huit heure trente sous la présidence de Monsieur TERRIER Guy, le maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2022

PRÉSENTS : Mmes : POUSSIN Amélie, DE JOUSSINEAU Isabelle, Mrs : JOLLY Didier, LOP Benoit, MENON Bertrand, TOURNOIS Ludovic, YVON Jean-Claude

ABSENTS EXCUSES : SICOT Luc ayant donné pouvoir à LOP Benoit, SAUGER Jordane

SECRÉTAIRE DE SEANCE : POUSSIN Amélie

Approbation du PV du 27 septembre 2022

RAPPORT COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le maire informe le conseil municipal des résultats des enquêtes publiques, il précise le nombre de personnes qui sont venues en mairie concernant ces enquêtes.

Il précise également qu'un courrier en recommandé avec une pétition sont arrivés en mairie pour l'enquête publique rue Pelée.

2022 – 020 ENQUÊTE PUBLIQUE CHEMIN RURAL

Vu la délibération n°2021-003 du 28 janvier 2021,

Vu la délibération n°2021-12 du 14 avril 2021,

Vu la délibération n°2022-14 du 13 juin 2022,

Vu l'enquête publique qui a eu lieu à Villexanton du 7 septembre 2022 au 21 septembre 2022 inclus,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 27 septembre 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents : 8 voix pour, 0 abstention, 1 contre décide :

- Prend acte du rapport du commissaire enquêteur et décide de suivre l'avis du commissaire enquêteur.
- De mettre en demeure les riverains de faire une offre d'achat de la parcelle concernée.
- Autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

2022 – 021 ENQUÊTE PUBLIQUE PASSAGE RELIANT
GRANDE RUE A LA RUE PELÉE

Vu la délibération n°2021-003 du 28 janvier 2021,

Vu la délibération n°2021-12 du 14 avril 2021,

Vu la délibération n°2022-14 du 13 juin 2022,

Vu l'enquête publique qui a eu lieu à Villexanton du 7 septembre 2022 au 21 septembre 2022 inclus,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 27 septembre 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents : 7 voix pour, 2 abstentions, 0 contre décide :

- Prend acte du rapport du commissaire enquêteur et décide de suivre l'avis du commissaire enquêteur.
- De mettre en demeure les riverains de faire une offre d'achat de la parcelle concernée.
- Autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

2022 – 022 ENQUÊTE PUBLIQUE EXCROISSANCE DE LA RUE VILLEPENSIER

Vu la délibération n°2021-003 du 28 janvier 2021,

Vu la délibération n°2021-12 du 14 avril 2021,

Vu la délibération n°2022-14 du 13 juin 2022,

Vu l'enquête publique qui a eu lieu à Villexanton du 7 septembre 2022 au 21 septembre 2022 inclus,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 27 septembre 2022,

Le Maire, Guy TERRIER sort de la salle pour ne pas prendre part au vote, étant concerné par ce dossier.

Un conseiller demande le vote à bulletin secret.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents : 5 voix pour, 1 abstention, 2 contres décide :

- Prend acte du rapport du commissaire enquêteur et décide de suivre l'avis du commissaire enquêteur.
- De mettre en demeure les riverains de faire une offre d'achat de la parcelle concernée.
- Autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

SUBVENTION AMENDE DE POLICE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu l'adjoint de Madame Brioché, chef de la Division Routes Centre du Conseil départemental de Loir-et-Cher, pour discuter des possibilités de ralentissement et nous permettre de pouvoir prétendre à la subvention des amendes de police.

Il informe le conseil municipal que pour réduire la vitesse dans le bourg (Grande Rue) il souhaite installer des stops à la place des cédez le passage et créer un nouveau stop à l'entrée de Villexanton venant de La Chapelle St Martin après le hangar à Pierre Dubreuil.

Une discussion s'engage entre tous les conseillers.

Un vote à main levée est proposé pour la pertinence ou non des stops.

2 pour, 6 contres, 1 abstention l'installation de stop est refusée.

Benoit Lop propose de demander au Conseil Départemental la possibilité de faire un comptage des voitures qui passent.

Amélie Poussin demande à Guy Terrier la motivation pour faire des stops. Ce dernier répond pour la sécurité de tous. La vitesse est trop importante dans le bourg.

Amélie Poussin propose de faire un dos d'âne.

Le conseil municipal se met d'accord pour que la commission voirie se réunisse le mercredi 2 novembre 2022 à 20h 00 pour étudier ce dossier et voir ce qui est pertinent de faire ou pas.

Le dossier de subvention d'amende de police est pour le moment ajourné.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Adressage : Nous avons reçu un devis plus intéressant de l'Observatoire de Economie et des Territoires. Ce dernier se chargerait de l'ensemble de la prestation pour un montant de 900 € sans les frais de déplacements contre 1 800 € proposé par La Poste. Le conseil donne son accord pour le devis à 900 €.

➤ Battues aux chevreuils. Didier Jolly souhaiterait avoir les dates des battues aux chevreuils. Les conseillers concernés vont faire le message au Président de chasse

➤ 11 novembre : Le Maire missionne les conseillers qui seront présent à la cérémonie du 11 novembre des rôles de chacun.

Séance levée à 20h 30

Le secrétaire de séance,

Amélie Poussin

Le Maire,

Guy Terrier